BAYEUX

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - **VOIRIE / PROPRETÉ URBAINE**

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-898

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par les entreprises INEO et VALLOIS sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement rue Lambert Leforestier et impasse Prudhomme pour la repose de pavés suite aux travaux de mise en lumière de la Cathédrale,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **jeudi 12 novembre 2026 au lundi 16 novembre 2026,**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1er **– La circulation** de tous les véhicules ou engins à deux roues **sera interdite jeudi 12 novembre 2026 au lundi 16 novembre 2026 :**

- Rue Lambert Leforestier, au droit des travaux.

Article 2 **– La circulation et le stationnement** de tous les véhicules ou engins à deux roues **seront interdits du jeudi 12 novembre 2026 au lundi 16 novembre 2026 :**

- Impasse Prudhomme, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les entreprises INEO et VALLOIS.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente octobre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

VILLE DE BAYEUX (Calvados)